

CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA MISE EN PLACE ET A LA REALISATION D'UNE ACTION DE GESTION FORESTIÈRE ADAPTATIVE DANS LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE DANS LE CADRE DU PROJET EFA 028/15 CANOPEE « CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION DES FORETS DES PYRENEES »

1. OBJET DE LA PRESTATION

Sélection du service d'une ou plusieurs entreprises spécialisées pour la mise en place et réalisation d'une action de gestion forestière adaptative dans la Principauté d'Andorre afin de minimiser les impacts attendus du changement climatique sur les forêts dans le cadre du projet CANOPEE « CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION DES FORETS DES PYRENEES ».

2. CONTEXTE DU PROJET

La forêt occupe plus de la moitié de la surface des Pyrénées et fournit, tant au niveau local qu'au niveau régional, de nombreux biens et services (production de bois, protection des sols, régulation du régime hydrique, biodiversité, loisirs, etc..).

Or, les changements climatiques peuvent entraver de façon importante la multifonctionnalité des forêts pyrénéennes en entraînant des dépérissements dans les forêts de production ou de protection, des destructions d'espèces ou habitats remarquables, une détérioration du cadre paysager forestier,...

Par conséquent, il devient de plus en plus évident que les gestionnaires forestiers des Pyrénées doivent anticiper ces changements en développant des outils communs pour améliorer la connaissance et la prise de décision dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation sur le territoire.

Pendant trois ans, de juin 2016 à mai 2019, le projet CANOPEE travaillera ainsi à la consolidation et à l'amélioration de la connaissance des effets du changement climatique sur les forêts pyrénéennes. A terme, le but est de développer des outils communs d'aide à la prise de décision pour les gestionnaires et de mettre en place des stratégies communes d'adaptation face au changement climatique.

Les actions du projet prévoient ainsi de :

- ⇒ Consolider et améliorer la connaissance des effets du changement climatique sur les forêts pyrénéennes comme outil d'aide à la décision à travers l'étude d'indicateurs spécifiques (phénologie et dépérissement).

- ⇒ Elaborer des outils de diagnostic de la vulnérabilité des forêts pyrénéennes face au changement climatique à travers la modélisation de la distribution et la vulnérabilité (actuelle et future) des principales essences forestières des Pyrénées
- ⇒ Élaborer et mettre en œuvre des actions de gestion forestière adaptatives sur des sites pilotes démonstratifs (coupes d'arbres, substitutions d'essences, ...).

CANOPEE s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) et il est mis en œuvre sur les territoires Pyrénéens des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et des Communautés Autonomes de Catalogne, du Pays Basque, d'Aragon, et de Navarre ainsi que dans la Principauté d'Andorre.

Le partenariat du projet se compose d'un chef de file qui est le GEIE FORESPIR et de partenaires: le Centre Tecnològic Forestal de Catalunya (Catalogne), le Centre de la Propietat Forestal (Catalogne), l'Office National des Forêts, l'Institut Pyrénéenne d'Ecologie (Aragon), les Centres Régionaux de la Propriété Forestière d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine et la Fundació Hazi Fundazioa (Euskadi). Il compte aussi avec des partenaires associés : la Communauté de travail des Pyrénées (Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique), l'Institut d'Etudes Andorranes, les gouvernements d'Aragon et de Navarre.

Le projet est cofinancé à hauteur de 65 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire Pyrénéen. Le projet CANOPEE compte également sur le soutien financier du Conseil Régional Occitanie, de l'Etat Français et de la Généralité de Catalogne.

3. PRESTATION DEMANDÉE

Mise en place et réalisation d'une action de gestion forestière adaptative dans la Principauté d'Andorre dans le cadre du projet CANOPEE

Dans plusieurs territoires du projet CANOPEE, les partenaires mettent en place des opérations de gestion sylvicole adaptative ayant pour but d'accompagner une stratégie de gestion forestière adaptative afin de minimiser les impacts attendus du changement climatique sur les forêts.

Dans le cas de l'Andorre, c'est FORESPIR qui est chargé de cette action.

Pour cela, FORESPIR souhaite recourir aux services d'une ou plusieurs entreprises spécialisées.

Contexte de l'action à mettre en œuvre sur la principauté d'Andorre : Depuis maintenant plusieurs décennies les forêts de montagne couvrent des surfaces de plus en plus grandes dans les Pyrénées. Cette augmentation de superficie s'associe à une plus grande continuité forestière et donc une plus grande charge combustible. Tout ceci rend les forêts de montagne de plus en plus vulnérable aux incendies. Dans un territoire de montagne particulièrement avalancheux comme celui de l'Andorre, les forêts jouent un rôle important de protection contre les avalanches en stabilisant notamment le manteau neigeux. Les effets du changement climatiques, avec une augmentation des températures

et du stress hydrique estival, pourraient entraîner une augmentation du risque d'incendies dans de telles forêts et les conséquences sur leur caractère de protection pourraient être particulièrement préoccupantes. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette action.

Objectif de l'action : Planification et réalisation d'une action de gestion adaptative dans une forêt de défense contre les avalanches en Andorre.

L'objectif concret de cette action est de planifier une action permettant de minimiser le risque d'incendie dans une telle forêt, mais également de diminuer la propagation et l'ampleur de l'incendie s'il venait à avoir lieu afin de maintenir le caractère protecteur de la forêt.

Un plan d'action sera rédigé afin de proposer des actions sylvicoles pouvant potentiellement réduire le risque d'incendie.

Par la suite, le plan sera appliqué in situ en Andorre sur une parcelle de gestion d'environ un hectare afin de réaliser une démonstration pratique des actions d'atténuation du risque d'incendie.

Enfin, des simulations par ordinateur permettront de tester et valider les actions.

Des protocoles d'action et de suivi seront élaborés afin de pouvoir évaluer l'impact réel des traitements réalisés.

L'objectif final de l'action étant de progresser dans la compréhension des actions de gestion à mettre en œuvre dans les forêts de protection afin de réduire leur vulnérabilité face au risque d'incendie avec la rédaction d'un manuel de bonnes pratiques forestières pour réduire la vulnérabilité des forêts de protection face au risque d'incendie.

Lieu d'exécution de l'action : paroisse d'Encamp, Principauté d'Andorre.

Précisions quant aux éléments remis par le prestataire : Un plan d'action détaillé, avec les résultats obtenus ainsi que les protocoles d'actuation et de suivi développés.

4. CONDITIONS ET CALENDRIER

Les propositions chiffrées sont à adresser uniquement par mail à geieforespir@forespir.com avant le 13/07/2018 (12h00).